

cette demande. De plus, elle fera tenir à la partie belge toute information et documentation jugée utile.

NOTE: Les fiches techniques relatives aux projets décrits ci-après figurent en annexe IV.

2.2.11 Exposition itinérante de livres et d'imprimés québécois

La partie belge donne son accord à ce projet québécois.

2.2.12 Echanges de livres entre la Bibliothèque Royale Albert Premier de Belgique et la Bibliothèque nationale du Québec

La partie belge marque son accord pour transmettre cette proposition à la Bibliothèque Royale Albert Premier dans la perspective d'un protocole à mettre au point entre les institutions intéressées.